

Délibération 2023-067

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation : jeudi 12 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

Pouvoirs : LACOLLEY Daniel (pouvoir à HAVARD Georges), LEVOYER Thérèse (pouvoir à LELUBEZ Marlène), RIES Stéphanie (pouvoir à HAIRON Josiane), OHEIX Yoann (pouvoir à ROUXEL Dominique), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : MAUGER Sylvie

Objet : RENOVATION DU PARC LUMINAIRE D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une opération de rénovation du parc lumineux d'éclairage public est inscrite au Budget Primitif 2023. Il présente les rues concernées par le remplacement des têtes d'éclairage public :

- Rue Albert Férey
- Rue Raoul Hersan
- Rue Aristide Briand
- Chemin des Closerons (cabinet médical)
- Place Auguste Cousin
- Rue du 17 juin
- Rue Barbey d'Aurevilly
- Rue du Vieux Château
- Rond-point du Château
- Rue des Petits Pavés
- Rue du 8 mai
- Rue des Religieuses
- Parking EHPAD

soit 55 têtes, auxquels s'ajoutent 6 spots pour la Place Ernest Legrand, ce qui représente un montant de 56 485.00 € HT.

Il indique qu'il est possible de solliciter plusieurs dispositifs de financement pour ces travaux, à savoir le Fonds Vert, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ainsi que le Fonds de Concours communautaire.

Il présente le plan de financement prévisionnel de cette opération :

| Dépenses prévisionnelles | | Recettes prévisionnelles | | |
|---|---------------------|---------------------------------|--------------------|-----------------|
| Nature de dépense | Montant en € (H.T.) | Sources de financement | Montant En € H.T | Taux (en%) |
| | | Aides publiques | | |
| Acquisition foncières | 0,00 € | Union européenne | | 0,00 % |
| Acquisitions immobilières | 0,00 € | État - DETR | 16 946,00 € | 30,00 % |
| | | État - DSIL | | 0,00 % |
| Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage : | 0,00 € | État - FNADT | | 0,00 % |
| | | Etat - Fonds Verts | 11 297,00 € | 20,00 % |
| Dépenses de travaux (à préciser au besoin notamment si plusieurs lots) | 56 485,00 € | | | 0,00 % |
| Dépenses d'équipement (à préciser au besoin) | 0,00 € | | | 0,00 % |
| | | Fonds de concours Agglomération | 11 297,00 € | 20,00 % |
| Aléas | | Sous-total (1)* | 39 540,00 € | 70,00 % |
| | | Autofinancement | | |
| Dépenses de fonctionnement | | Fonds propres | 16 945,00 € | 30,00 % |
| Autres (à préciser) | | | | |
| TOTAL HT | 56 485,00 € | TOTAL H.T | 56 485,00 € | 100,00 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner son accord à la réalisation de rénovation de parc lumineaire d'éclairage,
- D'approuver les devis de la société SARLEC pour un montant de 56 485.00 € HT,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions au titre du Fonds Vert, de la DETR et du Fonds de Concours communautaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS